



Convention sur la diversité biologique

Distr.
LIMITÉE

UNEP/CBD/SBSTTA/14/L.1
21 mai 2010

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIARE CHARGÉ DE FOURNIR DES
AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET
TECHNOLOGIQUES

Quatorzième réunion
Nairobi, 10-21 mai 2010
Point 6 de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT DE LA RÉUNION

Rapporteurs : Mme Shirin Karryeva (Turkménistan) et Mme Senka Barudanovic (Bosnie-et-Herzégovine)

POINT 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

1. La quatorzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) s'est tenue au siège du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), à Gigiri, Nairobi, du 10 au 21 mai 2010.

2. La réunion a été ouverte à 10 heures, le 10 mai 2010, par M. Spencer Thomas, Président de la réunion, qui a souhaité la bienvenue aux participants après une coupure de 26 mois depuis la dernière réunion du SBSTTA. Durant cette période, M. Thomas a rappelé que la crise économique mondiale s'était traduite par une baisse des budgets consacrés à l'application de la Convention dans la plupart des pays, mais que la crise avait aussi mis en évidence la valeur économique de la diversité biologique. Au cours des 26 derniers mois, les liens existant entre la diversité biologique et le climat avaient été mis en évidence – en raison de nombreuses catastrophes naturelles, et des enseignements ont été tirés concernant l'importance que revêtent des écosystèmes sains et résilients. M. Thomas a rappelé que ces événements ont souligné la nécessité d'examiner l'impact de nos activités sur les biens et services fournis par les écosystèmes, et de nous concentrer sur les moteurs d'appauvrissement de la diversité biologique. M. Thomas a rappelé aux participants que le GBO-3 apportait les preuves que l'objectif de 2010 pour la diversité biologique n'avait pas été atteint, même si des succès avaient été obtenus dans de nombreuses parties du monde. Dans le cadre de la Convention, par exemple, ont été réalisés l'Initiative des entreprises et de la diversité biologique, le renforcement des synergies grâce au Groupe de liaison conjoint, des travaux sur la valeur économique de la diversité biologique, une amélioration de la conception et de la gestion des aires protégées, et le programme REDD.

3. Le GBO-3 fournissait une voie à suivre pour le déploiement de futurs efforts, afin de ne pas atteindre des points de basculement dangereux et de ne pas dépasser la capacité de charge de la planète, y compris au moyen d'une évaluation de la diversité biologique et de son intégration dans les systèmes économiques, d'un renforcement des capacités et du partage de données d'expérience dans ces domaines. M. Thomas a souligné que nous étions aujourd'hui dans une position bien meilleure qu'en 2002, pour pouvoir réaliser un ensemble d'objectifs convenus à l'échelle mondiale – les données et informations

/...

étaient de meilleure qualité, le rôle du SBSTTA serait sans doute renforcé grâce à la création d'une Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services d'écosystèmes (IPBES), et la science facilitera les discussions. Au moment où nous sommes à un point de jonction critique du parcours de la Convention et du SBSTTA, l'Année internationale la biodiversité 2010 a fourni un nouvel élan pour intégrer les trois objectifs de la Convention depuis l'échelle locale jusqu'à l'échelle mondiale – cet élan serait encore renforcé lors de la reprise des négociations sur l'accès et le partage des avantages, et lors de la réunion extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la diversité biologique. Les résultats de la présente réunion influenceront ces processus, ainsi que celui de la prochaine réunion de la Conférence des Parties, qui se tiendra à Nagoya, au Japon. M. Thomas a rappelé aux participants que la réunion de deux semaines du SBSTTA était unique – du fait qu'il était impossible de traiter un si grand nombre de questions en 5 jours seulement, et il a remercié les délégués pour leur considération. M. Thomas a rappelé aux participants que l'ordre du jour prévoyait que des points seraient adoptés en plénière à la fin de la première semaine. Les points traités lors de la deuxième semaine seraient adoptés durant cette semaine, ainsi que le rapport de la réunion. Il a rappelé le mandat du SBSTTA, figurant dans l'article 25 de la Convention, et a souligné que le SBSTTA devait fournir des avis à la Conférence des Parties sur l'application de la Convention et faire des évaluations de l'état et des tendances de la diversité biologique et des menaces pesant sur elle, afin d'orienter les décisions des Parties et les mesures à prendre.

4. Suite à l'allocution de bienvenue du président, M. Achim Steiner, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, a prononcé une allocution. M. Steiner a souhaité la bienvenue à tous les participants, au siège du PNUE à Nairobi. Il a invité les participants à ne pas se sentir résignés ou frustrés à cause du fait que les objectifs de 2010 n'avaient pas été atteints, mais au contraire, de se réjouir des nombreux succès et efforts prodigués, tels que l'expansion des aires protégées dans la région amazonienne, le programme Natura 2000 mené par les Européens, ou la création aux Etats-Unis d'une des plus grandes aires marines protégées au monde. Durant l'Année internationale de la biodiversité, nous avons une opportunité d'affiner notre message sur la diversité biologique, de sorte que nous puissions suivre les efforts prodigués par de nombreux pays et organisations commerciales, en vue de trouver d'autres moyens de comprendre la diversité biologique, en termes de responsabilité et en tant qu'opportunité pour l'avenir. Tout particulièrement, il y aura au cours de l'année 2010 la manifestation de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies portant sur la diversité biologique, la dixième réunion de la Conférence des Parties à Nagoya, un accord sur le nouveau Plan stratégique, des réunions en cours sur l'accès et le partage des avantages et sur la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services d'écosystèmes (IPBES), et des accords éventuels sur des nouvelles opportunités de financement, comme le programme REDD.

5. M. Steiner a informé les participants que le PNUE œuvrait, de façon prioritaire, à améliorer la cohérence entre les processus relatifs à la diversité biologique. Le PNUE s'était déjà investi dans les bureaux de liaison des accords multilatéraux sur l'environnement existants au sein des bureaux régionaux, et les groupes de gestion de l'environnement des Nations Unies relatifs à la diversité biologique et aux terres examinaient actuellement le rôle de toute la famille des Nations Unies dans la gestion d'une cohérence entre les différents défis environnementaux.

6. Enfin, M. Steiner a souligné que les connaissances disponibles sur l'état et les tendances de la diversité biologique étaient suffisantes pour pouvoir agir. Ces connaissances devaient être intégrées dans les processus décisionnels économiques, y compris en ce qui concerne l'allocation des fonds, ou les choix de développement. Il convenait de mieux expliquer à la société quels étaient les coûts d'une inaction, et de s'appuyer sur les travaux antérieurs effectués par TEEB (L'économie des écosystèmes et de la biodiversité). M. Steiner a demandé au SBSTTA de fournir des orientations sur les questions susmentionnées, de sorte que l'on puisse continuer à avancer vers une application plus cohérente de la Convention après 2010.

7. Le Président a remercié M. Steiner d'avoir rendu possible la tenue de la réunion au siège du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Cette réunion renforcerait davantage la collaboration entre tous les organes de la Convention sur la diversité biologique et du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

8. En notant l'importance que revêt l'analyse contenue dans la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique pour les futurs travaux du SBSTTA, de la Convention et de tous les participants dans leurs pays respectifs, le Président a félicité tous ceux qui ont contribué à l'établissement du rapport. Le GBO-3 a été lancé au même moment dans plusieurs villes du monde. Les bureaux régionaux du PNUE ont travaillé en collaboration avec le secrétariat de la Convention pour organiser des manifestations dans tous les continents, constituant sans doute la manifestation de vulgarisation la plus importante jamais organisée dans le cadre de la Convention. C'est avec grand plaisir qu'il lançait officiellement la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique dans six langues. La version anglaise du document était distribuée en même temps dans la salle. Le Président a ensuite invité tous les participants à assister à la projection d'une vidéo sur la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique.

9. Un CD sur la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique a été offert aux participants, ainsi que des informations utiles utilisées dans la préparation des Perspectives mondiales.

10. Une allocution a été prononcée par M. Ahmed Djoghlaif, Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique. M. Djoghlaif a commencé son allocution en rappelant aux participants que 18 ans auparavant, la Convention sur la diversité biologique était née dans la même salle où se tenait la présente réunion. M. Djoghlaif a remercié le Directeur exécutif du PNUE d'avoir accueilli et en partie financé la première réunion sur la diversité biologique tenue à Nairobi depuis l'an 2000, et la toute première réunion du SBSTTA tenue au siège du PNUE. Il a aussi exprimé sa gratitude à M. Thomas, en tant que Président du SBSTTA, et actuellement membre permanent du bureau de la Conférence des Parties, ainsi qu'à la Norvège, pour avoir fourni un appui financier aux travaux du Bureau. M. Djoghlaif a demandé à la communauté scientifique d'apporter sa propre contribution à l'Année internationale de la biodiversité, en utilisant le SBSTTA comme fer de lance, tout particulièrement en veillant à ce que les meilleures informations scientifiques et techniques disponibles soient utilisées pour élaborer le nouveau Plan stratégique de la Convention et sa vision connexe de 2050 pour la diversité biologique, qui seront adoptés par la Conférence des Parties, à Nagoya.

11. M. Djoghlaif a souligné que plus de 22 points devraient être examinés au cours des deux prochaines semaines, y compris les conclusions du GBO-3. Le matériel pour la réunion avait été préparé par les 16 membres du personnel de la division scientifique du Secrétariat, laquelle avait aussi organisé 35 réunions scientifiques et de planification depuis la treizième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, notamment : trois ateliers sur les biocombustibles, un sujet pour lequel il n'existe aucun membre du personnel désigné, et 16 activités relatives aux changements climatiques demandées par la Conférence des Parties, dont trois réunions du Groupe spécial d'experts techniques sur la diversité biologique et les changements climatiques et deux réunions sur l'acidification des océans, sans budget supplémentaire. M. Djoghlaif a indiqué que le Secrétariat était également le dépositaire de 530 rapports nationaux et de 52 documents de séries techniques. Le Secrétariat avait aussi produit le GBO-3, qui a été lancé partout dans le monde et qui sera présenté par M. Thomas Lovejoy, lequel, il y a 30 ans, avait lancé un avertissement indiquant que le maintien du statu quo n'était plus une option. Enfin, M. Djoghlaif a fait des observations sur l'importance d'une mobilisation de la communauté scientifique pour appuyer les trois objectifs de la Convention, et sur l'adoption, le 29 octobre, d'un régime international sur l'accès et le partage des avantages, d'une plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services d'écosystèmes, et du Plan stratégique d'Achi-Nagoya.

12. Le Président a ensuite invité M. Thomas Lovejoy, Président du Centre Heinz sur la diversité biologique, ainsi que Président de la réunion du comité d'examen scientifique du GBO-3, qui s'est tenue en novembre 2009, à présenter un exposé sur les principales conclusions des Perspectives mondiales de la diversité biologique.

13. M. Lovejoy a exprimé sa gratitude, d'avoir pu présider l'examen du GBO-3, lequel rassemble les travaux de plusieurs centaines d'experts scientifiques et de nombreuses organisations. M. Lovejoy a résumé le GBO-3 en indiquant que la situation n'était pas brillante : malgré les efforts louables et importants prodigués, les tendances caractérisant la diversité biologique continuaient d'être négatives.

M. Lovejoy a introduit les trois parties du GBO-3 – la première regardant en arrière, la deuxième tournée vers l'avant, et la troisième et la plus importante partie, indiquant les mesures à prendre pour inverser les tendances actuelles de la biodiversité et des services d'écosystèmes. Lorsqu'on regarde en arrière, l'indice Planète vivante continue d'être négatif, les espèces de bétail sont menacées, et les récifs coralliens subissent des pressions sans précédent. Malgré ces tendances, cependant, les aires protégées continuent de s'étendre et on a observé une baisse considérable du taux de déforestation dans la région amazonienne.

14. En regardant vers l'avant, M. Lovejoy a décrit les 13 'points de basculement' examinés dans le GBO-3, lesquels comprennent non seulement des points de basculement socio-économiques, mais aussi, des points de basculement biophysiques. Si ces points de basculement étaient atteints, les systèmes terrestres seraient modifiés d'une manière dramatique et souvent irréversible – les menaces incluent un vaste dépérissement de la forêt amazonienne et un effondrement des récifs coralliens. M. Lovejoy a souligné qu'il était important de gérer les pressions directes exercées sur la diversité biologique mais aussi, d'examiner leurs causes sous-jacentes et de trouver des nouveaux moyens d'intégrer les externalités environnementales dans le fonctionnement de nos économies et de nos marchés. Le GBO-3 montrait qu'il existait un risque d'une sixième extinction massive dans l'histoire de la vie sur Terre. Pour empêcher cela, il était nécessaire de passer d'un mode défensif à un mode de pensée et de travail proactif.

15. Le Président a remercié M. Lovejoy pour son exposé, en soulignant que les principaux messages du GBO-3 devraient être diffusés au-delà de la réunion du SBSTTA.

16. M. Ahmed Djoghlafla a félicité M. Lovejoy pour sa présidence du GBO-3 et remercié le Canada, le Japon, la Commission européenne et l'Allemagne pour leur soutien financier. Il a aussi remercié le PNUE pour son aide apportée au lancement du GBO-3 dans tous les bureaux du PNUE - à Panama, Brasilia, Manama, Genève et Bangkok -, ainsi que les commissions régionales économiques et sociales des Nations Unies pour avoir lancé le GBO-3 à Santiago et Addis-Abeba, le PNUD pour son soutien et le Consortium des partenaires scientifiques sur la diversité biologique de la CDB, pour avoir organisé une session de formation sur le GBO-3. Enfin, M. Djoghlafla a exprimé ses sincères remerciements à l'équipe du GBO, tout particulièrement Jo Mulongoy, Kieran Mooney, Robert Hoft et David Cooper.

POINT 2. ÉLECTION DU BUREAU, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

A. Participation

17. Ont participé à la réunion les représentants des Parties et autres gouvernements suivants : [à compléter]

18. Ont également assisté à la réunion les observateurs des organes des Nations Unies, des organismes spécialisés, des secrétariats de convention et autres organes suivants : [à compléter]

19. Ont aussi été représentés par des observateurs : [à compléter]

B. Election des membres du bureau

20. Conformément aux élections qui ont eu lieu lors de la douzième et treizième réunion de l'Organe subsidiaire, le Bureau de la quatorzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques se compose des membres suivants :

Président : M. Spencer L. Thomas (Grenade)

Mme Gabriele Obermayr (Autriche)

Mme Senka Barudanovic (Bosnie-et-Herzégovine)

M. Habib Gademi (Tchad)

M. Asghar Mohammadi Fazel (République islamique d'Iran)

M. Hesiquio Benitez (Mexique)

M. Krishna Chandra Paudel (Népal)

Mme Tone Solhaug (Norvège)

M. Nabil Hamada (Tunisie)

Mme Shirin Karryeva (Turkménistan)

21. Il fut convenu que Mme Shirin Karryeva, du Turkménistan, et Mme Senka Barudanovic, de Bosnie-et-Herzégovine, assumeraient les fonctions de rapporteurs de la réunion.

22. A la 1^{ère} séance de la réunion, le 10 mai 2010, le Président a rappelé que, conformément au paragraphe 9 du mode de fonctionnement consolidé de l'Organe subsidiaire, tel qu'il figure à l'annexe III de la décision VIII/10 de la Conférence des Parties, et pour respecter la règle du chevauchement des mandats au sein du Bureau, il était prévu que le SBSTTA élise cinq nouveaux membres du Bureau, dont le mandat commencerait à la fin de la quatorzième réunion et se terminerait à la fin de la seizième réunion de l'Organe subsidiaire, pour remplacer les membres d'Autriche, du Tchad, du Mexique, de la République islamique d'Iran, et du Turkménistan. Le Président a invité les membres du Bureau à consulter leurs groupes régionaux respectifs, afin de nommer des nouveaux membres du Bureau.

23. A la [à compléter] séance de la réunion, le [à compléter], l'Organe subsidiaire a élu les membres suivants, comme membres du Bureau, pour un mandat de deux réunions : [à compléter]

C. Adoption de l'ordre du jour

24. A la 1^{ère} séance de la réunion, le 10 mai 2010, l'Organe subsidiaire a adopté l'ordre du jour suivant, sur la base de l'ordre du jour provisoire établi par le Secrétaire exécutif, en consultation avec le Bureau (UNEP/CBD/SBSTTA/14/1) :

1. Ouverture de la réunion.
2. Élection du Bureau, adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Questions scientifiques et techniques présentant un intérêt pour la réalisation de l'objectif de 2010, l'établissement de rapports sur cet objectif, ainsi que le suivi y relatif :
 - 3.1 Examen approfondi de la mise en œuvre des travaux sur les sujets suivants:
 - 3.1.1 Diversité biologique des montagnes;
 - 3.1.2 Diversité biologique des eaux intérieures;
 - 3.1.3 Diversité biologique marine et côtière
 - 3.1.4 Aires protégées;
 - 3.1.5 Diversité biologique et changements climatique;
 - 3.1.6 Article 10 de la Convention (utilisation durable de la diversité biologique) et application des principes et directives d'Addis-Abeba;
 - 3.2 Examen de la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique, de ses messages et de ses incidences;
 - 3.3 Propositions concernant une mise à jour consolidée de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes;
 - 3.4 Examen des buts et objectifs axés sur les résultats et des indicateurs connexes, et examen de leurs ajustements possibles après 2010.

25. Le Président a rappelé aux participants que bien que la Conférence des Parties, à sa neuvième réunion, avait alloué des fonds pour une réunion de cinq jours de l'Organe subsidiaire, le Bureau de la Conférence des Parties avait donné son accord concernant une réunion de dix jours, afin que le SBSTTA puisse traiter toutes les demandes faites par la Conférence des Parties. Le Président a remercié les pays qui ont fourni les fonds nécessaires pour assurer la participation des délégués provenant de pays les moins avancés, ainsi que le PNUE pour avoir fourni leurs installations et d'autres fonds afin de permettre une réunion de dix jours.

26. Le représentant du Japon a fait une intervention, en rappelant la volonté de son pays de travailler plus avant avec les Parties et les organisations compétentes pour préciser et obtenir un soutien concernant l'Initiative *Satoyama*, avant la dixième réunion de la Conférence des Parties; le représentant du Malawi a fait une intervention, en appuyant l'Initiative *Satoyama*. Le représentant du Ghana a présenté les résultats des discussions informelles qui ont été menées, à la demande du Président du Groupe de travail II, et qui ont abouti à des modifications du texte relatif à l'Initiative *Satoyama*. Le document UNEP/CBD/SBSTTA/14/L.4 a été adopté, tel qu'amendé oralement.

D. Organisation des travaux

27. L'Organe subsidiaire a décidé de créer deux groupes de travail de session à composition non limitée pour sa quatorzième réunion :

- a) Le Groupe de travail I, coprésidé par Mme Tone Solhaug (Norvège) et M. Asghar Mohammadi Fazel (République islamique d'Iran), pour examiner les points 3.1.1 (Examen approfondi de la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des montagnes; 3.1.2. (Examen approfondi de la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des eaux intérieures); 3.1.3. (Examen approfondi de la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique marine et côtière); 4.1.1. (Diversité biologique agricole : suivi des demandes faites par la Conférence des Parties dans sa décision IX/1); 4.1.2. (Biocombustibles et diversité biologique : examen des façons et des moyens de promouvoir les incidences positives et de réduire au minimum les incidences négatives de la production et l'utilisation de biocombustibles sur la diversité biologique; 4.2. (Examen des propositions concernant le programme de travail sur la diversité biologique des terres arides et subhumides); 4.3. (Diversité biologique des forêts : plan de travail conjoint avec le Secrétariat du FNUF et informations sur la coopération en matière de surveillance de la diversité biologique des forêts et sur des précisions concernant la définition des forêts et types de forêt); 4.4. (Autres travaux sur les lacunes et contradictions trouvées dans le cadre de réglementation internationale sur les espèces exotiques envahissantes introduites comme espèces domestiques, d'aquarium et de terrarium, comme appâts vivants et comme aliments vivants, et meilleures pratiques pour gérer les risques associés à leur introduction);
- b) Le Groupe de travail II, coprésidé par Mme Gabriele Obermayr (Autriche) et M. Hesiquio Benitez (Mexique), pour examiner les points 3.1.4. (Examen approfondi de la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées); 3.1.5. (Examen approfondi de la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique et les changements climatiques); 3.1.6. (Examen approfondi de la mise en œuvre du programme de travail sur l'article 10 de la Convention (utilisation durable) et l'application des principes et directives d'Addis-Abeba); 3.2. (Examen de la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique, de ses messages et ses incidences); 3.3. (Propositions concernant une mise à jour consolidée de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes); 3.4. (Examen des buts et objectifs axés sur les résultats et des indicateurs connexes, et examen de leurs ajustements possibles après 2010); 4.5. (Initiative taxonomique mondiale : résultats obtenus et enseignements tirés des évaluations des besoins taxonomiques régionaux et établissement de priorités); 4.6. (Mesures d'incitation (article 11) : cas de bonnes pratiques dans différentes régions, concernant l'identification et le retrait ou l'atténuation des incitations à effets pervers, et la promotion de mesures d'incitation positives).

28. M. Habib Gademi (Tchad), Vice-président de l'Organe subsidiaire, a fait une déclaration au nom du Bureau du SBSTTA. Il a remercié le Directeur exécutif du PNUE, M. Steiner, pour son accueil chaleureux, et il a félicité le Président du SBSTTA, M. Spencer, pour ses nouvelles fonctions, ainsi que le Secrétaire exécutif et son équipe pour la préparation de la présente réunion. Enfin, il a exprimé sa confiance dans le succès de la réunion, qui permettra de transmettre des recommandations robustes à la Conférence des Parties, d'améliorer l'état de la diversité biologique et de contribuer au bien-être humain.

29. À la 2^e séance plénière, le 14 mai, l'Organe subsidiaire a entendu les rapports d'activité des coprésidents des Groupes de travail.

30. À la 4^e séance plénière, le 20 mai, la présidente du groupe de travail I, Mme Tone Solhaug (Norvège), a informé la plénière que, comme le groupe de travail n'avait pas achevé ses délibérations sur

le point 4.1.2 (Biocombustibles et diversité biologique: examen des façons et des moyens de promouvoir les incidences positives et de réduire au minimum les incidences négatives de la production et l'utilisation de biocombustibles sur la diversité biologique), le projet de considération L ne pourrait être disponible qu'en anglais pour adoption par la plénière à sa dernière réunion le 21 mai.

31. Le représentant de la France est intervenu pour dire que son pays ne s'opposerait pas à cet état de choses afin de permettre à la plénière d'avancer rapidement mais qu'il était préoccupé par cette procédure.

32. La présidente a expliqué que le document serait traduit durant la nuit, étant entendu que les travaux effectués le jour suivant par le groupe de travail I pourraient ne pas être traduits dans toutes les langues des Nations Unies avant la plénière.

E. Travaux des groupes de travail de session

33. Comme décidé par l'Organe subsidiaire à la première séance de la réunion, le 10 mai 2010, le Groupe de travail I s'est réuni sous la présidence de [à compléter], pour examiner les points [à compléter]. Le Groupe de travail a tenu [à compléter] réunions, les [à compléter]. Il a adopté son rapport (UNEP/SBSTTA/14/1/L.1/Add.1) à sa [à compléter] réunion, le 21 mai 2010.

34. Comme décidé par l'Organe subsidiaire à la première séance de la réunion, le 10 mai 2010, le Groupe de travail II s'est réuni sous la présidence de [à compléter], pour examiner les points [à compléter]. Le Groupe de travail a tenu [à compléter] réunions, les [à compléter]. Il a adopté son rapport (UNEP/SBSTTA/14/1/L.1/Add.2) à sa [à compléter] réunion, le 21 mai 2010.

POINT 3. QUESTIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES PRÉSENTANT UN INTÉRÊT POUR LA RÉALISATION DE L'OBJECTIF DE 2010, L'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS SUR CET OBJECTIF, AINSI QUE LE SUIVI Y RELATIF

Point 3.1. Examens approfondis de la mise en œuvre des programmes de travail

3.1.1. Diversité biologique des montagnes

35. A la 2^{ème} séance plénière de la réunion, le 14 mai 2010, l'Organe subsidiaire a examiné le projet de recommandation (UNEP/CBD/SBSTTA/14/L.2) présenté par les coprésidents du Groupe de travail I et, après un échange de points de vue, l'a adopté, tel qu'amendé oralement, comme recommandation XIV/1.

3.1.2. Diversité biologique des eaux intérieures

36. A la 2^{ème} séance plénière de la réunion, le 14 mai 2010, l'Organe subsidiaire a examiné le projet de recommandation (UNEP/CBD/SBSTTA/14/L.3) présenté par les coprésidents du Groupe de travail I et, après un échange de points de vue, l'a adopté, tel qu'amendé oralement, comme recommandation XIV/2.

3.1.3. Diversité biologique marine et côtière

37. A la 2^{ème} séance plénière de la réunion, le 14 mai 2010, l'Organe subsidiaire a examiné le projet de recommandation (UNEP/CBD/SBSTTA/14/L.8) présenté par les coprésidents du Groupe de travail I et, après un échange de points de vue, l'a adopté, tel qu'amendé oralement, comme recommandation XIV/3.

3.1.4. Aires protégées

38. A la 2^{ème} séance plénière de la réunion, le 14 mai 2010, l'Organe subsidiaire a examiné le projet de recommandation (UNEP/CBD/SBSTTA/14/L.5) présenté par les coprésidents du Groupe de travail II

et, après un échange de points de vue, l'a adopté, tel qu'amendé oralement, comme recommandation XIV/4.

3.1.5. *Diversité biologique et changements climatiques*

39. A la 2^{ème} séance plénière de la réunion, le 14 mai 2010, l'Organe subsidiaire a examiné le projet de recommandation (UNEP/CBD/SBSTTA/14/L.9) présenté par les coprésidents du Groupe de travail II et, après un échange de points de vue, l'a adopté, tel qu'amendé oralement, comme recommandation XIV/5.

3.1.6. *Article 10 de la Convention (utilisation durable de la diversité biologique) et application des principes et directives d'Addis-Abeba*

40. A la 2^{ème} séance plénière de la réunion, le 14 mai 2010, l'Organe subsidiaire a examiné le projet de recommandation (UNEP/CBD/SBSTTA/14/L.4) présenté par les coprésidents du Groupe de travail II et, après un échange de points de vue, l'a adopté, tel qu'amendé oralement, comme recommandation XIV/6.

Point 3.2. *Examen de la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique, de ses messages et ses incidences*

Point 3.3. *Propositions concernant une mise à jour consolidée de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes*

Point 3.4. *Examen des buts et objectifs axés sur les résultats et des indicateurs connexes, et examen de leurs ajustements possibles après 2010*

POINT 4. QUESTIONS DÉCOULANT D'AUTRES DÉCISIONS ADOPTÉES À LA NEUVIÈME RÉUNION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES

Point 4.1. *Diversité biologique agricole*

4.1.1. *Suivi des demandes faites par la Conférence des Parties dans sa décision IX/1*

4.1.2. *Biocombustibles et diversité biologique: examen des façons et des moyens de promouvoir les incidences positives et de réduire au minimum les incidences négatives de la production et l'utilisation de biocombustibles sur la diversité biologique*

Point 4.2. *Examen des propositions concernant le programme de travail sur la diversité biologique des terres arides et subhumides*

Point 4.3. *Diversité biologique des forêts : plan de travail conjoint avec le Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts et informations sur la coopération en matière de surveillance de la diversité biologique des forêts et sur des précisions concernant la définition des forêts et types de forêt*

41. A la 2^{ème} séance plénière de la réunion, le 14 mai 2010, l'Organe subsidiaire a examiné le projet de recommandation (UNEP/CBD/SBSTTA/14/L.7) présenté par les coprésidents du Groupe de travail I et, après un échange de points de vue, l'a adopté, tel qu'amendé oralement, comme recommandation XIV/12.

Point 4.4. *Autres travaux sur les lacunes et contradictions trouvées dans le cadre de réglementation internationale sur les espèces exotiques envahissantes introduites comme espèces domestiques, d'aquarium et de terrarium, comme appâts vivants et comme aliments vivants, et*

meilleures pratiques pour gérer les risques associés à leur introduction

Point 4.5. Initiative taxonomique mondiale : état des activités axées sur les résultats, y compris les résultats et enseignements tirés des évaluations des besoins taxonomiques régionaux, et établissement de priorités

42. A la 2^{ème} séance plénière de la réunion, le 14 mai 2010, l'Organe subsidiaire a examiné le projet de recommandation (UNEP/CBD/SBSTTA/14/L.6) présenté par les coprésidents du Groupe de travail II et, après un échange de points de vue, l'a adopté, tel qu'amendé oralement, comme recommandation XIV/14.

Point 4.6. Mesures d'incitation (article 11) : cas de bonnes pratiques dans différentes régions, concernant l'identification et le retrait ou l'atténuation des incitations à effets pervers, et la promotion de mesures d'incitation positives

Point 4.7. Questions nouvelles et émergentes

43. Le point 4.7 de l'ordre du jour a été examiné à la 3^{ème} séance plénière de la réunion, le 19 mai 2010. Pour examiner ce point, l'Organe subsidiaire a été saisi d'une compilation des propositions et des points de vue communiqués par les Parties et les organisations compétentes, sur les questions nouvelles et émergentes (UNEP/CBD/SBSTTA/14/18).

44. Des déclarations ont été faites par la Belgique, s'exprimant au nom de l'Union européenne, la Croatie, s'exprimant au nom du Groupe d'Europe centrale et orientale, l'Ethiopie, s'exprimant au nom du Groupe africain, et le Mexique, s'exprimant au nom du Groupe d'Amérique latine et des Caraïbes.

45. Des déclarations ont été faites également par les représentants de l'Australie, du Canada, de la Chine, de l'Inde, de la République islamique d'Iran, de la Jordanie, du Mexique, du Népal et des Philippines.

46. Une déclaration a aussi été faite par un représentant ETC.

47. Le Président a informé les participants qu'un texte révisé serait transmis à titre de projet de recommandation, aux fins d'examen supplémentaire en plénière.

48. A la 4^{ème} séance plénière de la réunion, l'Organe subsidiaire a examiné un projet de recommandation sur les questions nouvelles et émergentes, soumis par le Président, dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/14/L.14.

49. Des déclarations ont été faites par les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, de l'Argentine, de l'Autriche, du Brésil, du Canada, de la Chine, de l'Espagne, de l'Ethiopie, de la Fédération de Russie, du Malawi, du Mexique, du Mexique au nom du GRULAC, du Népal, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, du Portugal, du Royaume-Uni, de la Tunisie et de la Zambie.

50. Une déclaration a également été faite par le représentant du Népal au nom de la région Asie-Pacifique.

51. Le projet de recommandation a été adopté, tel qu'amendé oralement, comme recommandation XIV/16.

52. Le texte de la recommandation, tel qu'adopté, figurera à l'annexe du rapport de la réunion.

Mesures prises par l'Organe subsidiaire

**POINT 5. FAÇONS ET MOYENS D'AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE L'ORGANE
SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES,
TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES**

53. Le point 5 de l'ordre du jour a été examiné à la 3^{ème} séance plénière de la réunion, le 19 mai 2010. Pour examiner ce point, l'Organe subsidiaire a été saisi d'une note du Secrétaire exécutif sur les façons et moyens d'améliorer l'efficacité de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (UNEP/CBD/SBSTTA/14/19).

54. Avant d'ouvrir le débat sur cette question, le Président a invité le Secrétaire exécutif de la Convention, M. Ahmed Djoghlaoui, et M. Benjamin Skolnik, de l'Alliance for Zero Extinction (Alliance pour un taux d'extinction zéro), à signer un mémorandum d'accord entre le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et l'Alliance for Zero Extinction. L'Alliance a réalisé plusieurs projets dans le monde pour empêcher l'extinction d'espèces, en sauvegardant des sites clés où des espèces étaient confrontées à une menace d'extinction imminente. L'Alliance a également contribué à la réalisation de la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique.

55. En guise d'introduction de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat a appelé l'attention sur un document officiel consacré à l'Organe subsidiaire et aux questions financières, élaboré qu'il avait été en réponse à une déclaration du représentant du Malawi à la 2^e séance plénière dans laquelle il avait soulevé la question de savoir quel article du règlement intérieur empêchait l'Organe subsidiaire de faire des recommandations et avait demandé au Secrétaire exécutif de lui donner des précisions.

56. Le Président a rappelé aux participants que le Bureau avait été invité à examiner cette question au niveau des groupes régionaux, et à proposer des déclarations régionales à ce sujet.

57. Des déclarations ont été faites par le Népal, s'exprimant au nom du Groupe d'Asie et Pacifique, l'Espagne, s'exprimant au nom de l'Union européenne, la Fédération de Russie, s'exprimant au nom du Groupe d'Europe centrale et orientale, la Tunisie, s'exprimant au nom du Groupe africain, et le Mexique, s'exprimant au nom du Groupe d'Amérique latine et des Caraïbes.

58. Des déclarations ont été faites également par les représentants de l'Australie, du Canada, de la Chine, de l'Éthiopie, de la République islamique d'Iran, de la Jordanie, de la Nouvelle-Zélande et des Philippines.

59. Le Président a informé les participants qu'il établirait un projet de recommandation, basé sur les observations faites, pour examen en plénière.

60. A la 4^{ème} séance plénière de la réunion, l'Organe subsidiaire a examiné un projet de recommandation sur les façons et moyens d'améliorer l'efficacité de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, soumis par le Président, dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/14/L.15.

61. Des déclarations ont été faites par des représentants de l'Allemagne, de l'Argentine, de l'Australie, de l'Autriche, de la Belgique, du Brésil, du Burkina Faso, du Canada, de la Chine, de la Colombie, de l'Éthiopie, de la Fédération de Russie, de la Finlande, de l'Islande, du Malawi, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, des Philippines, du Portugal, de la République islamique d'Iran, du Royaume-Uni et de la Suède.

62. Le projet de recommandation a été adopté, tel qu'amendé oralement, comme recommandation XIV/17. Le texte de la recommandation, tel qu'adopté, figurera à l'annexe du rapport de la réunion.

POINT 6. ADOPTION DU RAPPORT ET CLÔTURE DE LA RÉUNION

63. Le présent rapport a été adopté, tel qu'amendé oralement, à la [à compléter] séance plénière de la réunion, le [à compléter], sur la base du projet de rapport établi par le Rapporteur (UNEP/CBD/SBSTTA/14/L.1) et des rapports des groupes de travail (UNEP/CBD/SBSTTA/14/L.1/Add.1 et 2).

64. A la séance de clôture de la réunion, le représentant de [à compléter]

65. Après les échanges de courtoisie d'usage, la quatorzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a été clôturée à 18 heures, le vendredi 21 mai 2010.
